

Le 18 décembre 2024, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de **Monsieur Louis BONNET**, Maire.

La séance a eu lieu à l'Hôtel de Ville en salle du Conseil. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

Etaient présents :

M. Louis **BONNET**, Mme Joséphine **AUDRIN**, M. René **CECCHETTO**, Mme Véronique **BERGER**, M. Jean-Louis **BOURRIE**, Mme Cécile **DEMENKOFF**, M. Silvère **JOUBERTEAU** (arrivé en séance à 21h14), Mme Sophie **CLEMENT**, M. Jean-Philippe **ACHARD**, M. Georges **MICHEL**, Mme Geneviève **GABORIT-DUPILLE**, Mme Christine **JACQUES**, M. Vincent **FLEGON**, Mme Amandine **APPLANAT**, M. Julien **BREMOND**, Mme Yvonne **VIRDIS**, M. Claude **COMMERES**, M. Bruno **GANDON**, M. Patrick **ZAMBELLI**, M. Jean-François **CLAPAUD**, Mme Maria **DUFOUR**.

Ont donné procuration :

- M. Patrick **LECOQ** à M. Louis **BONNET**,
- Mme Angéline **LEROUX** à M. Vincent **FLEGON**
- Mme Elodie **BOFFELLI** à M. Silvère **JOUBERTEAU**,
- M. Franck **PETIT** à M. Bruno **GANDON**,
- Mme Anne **MUH** à M. Jean-François **CLAPAUD**,
- M. Stéphane **GANDON** à Mme Maria **DUFOUR**.

Absent(s) excusé(s) :

- Mme Eve **GALLAS**
- Mme Aurélia **PISANI**

Conseillers en Exercice : 29
Conseillers présents à l'ouverture
de la séance : 20
Procuration : 6
Quorum : 15

Avant l'ouverture de la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a observé une minute de silence afin de rendre hommage aux victimes du cyclone CHIDO qui a dévasté le département de Mayotte le 14 décembre 2024.

M. le Maire informe l'Assemblée que la CoVe a décidé au nom de toutes les communes membres d'apporter au département de Mayotte un soutien financier à hauteur de 5 000,00 €.

M. le Maire procède à l'ouverture de séance à 20h05.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la fiche de présence circule pour l'émargement et propose comme secrétaire de séance Mme Christine JACQUES, élue à l'unanimité.

Mme Christine JACQUES procède à l'appel et à la lecture des procurations.

Informations

M. le Maire annonce que suite à un audit réalisé sur les crèches situées sur le territoire de l'agglomération, la crèche associative de Mazan, Pirouette, perçoit à présent et depuis cette année une subvention plus importante, d'un montant de 185 000,00 €; le calcul de ce montant étant basé sur le nombre d'enfants inscrits à la crèche.

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 décembre 2024

M. le Maire annonce à l'Assemblée que forte de son succès aux festivités de la Saint Siffrein avec la mise à disposition gratuite de son réseau de transport, la CoVe a décidé qu'à compter du 11 janvier 2025, les transports TransCove seront gratuits le vendredi matin de 09h00 à 13h00 afin de permettre aux habitants du territoire de se rendre au marché hebdomadaire de Carpentras.

M. le Maire fait lecture du calendrier prévisionnel des séances du Conseil municipal qui se dérouleront en 2025, la première étant fixé au 5 février 2025.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'a été mis sur table l'organigramme à jour du personnel communal.

Adoption du Procès-Verbal des séances du 25 et 30 septembre 2024

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

M. CLAPAUD signale la non-communication des procès-verbaux des séances du 20 octobre et du 04 novembre 2024.

M. LEHOUX, Directeur général des services, répond qu'il n'y a pas de procès-verbal du fait des élections des adjoints et que les tableaux du Conseil Municipal découlant de ces élections font office de procès-verbaux.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 20 novembre 2024

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire entame l'ordre du jour avec les points inscrits en Ressources Humaines en laissant la parole à Mme Véronique BERGER.

Ressources Humaines

1. Modificatif du tableau des effectifs n°20 – Suppression d'emplois

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal décide de supprimer les grades listés ci-dessous, adopte la modification n°20 du tableau des effectifs et autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- 1 poste de Directeur Général des services sur l'emploi fonctionnel
- 2 grades d'attaché territorial
- 1 grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 grades de rédacteur territorial
- 2 grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 grades d'adjoint administratif territorial
- 1 grade d'adjoint territorial du patrimoine
- 1 grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 grade de brigadier-chef principal

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 décembre 2024

- 1 grade d'adjoint technique territorial
- 1 grade d'attaché contractuel (article L332-8-2° du code général de la fonction publique)
- 8 contrats d'accompagnement dans l'emploi en parcours emploi compétences, laissant 5 postes ouverts dont 2 occupés.

Observations :

M. le Maire rappelle que cette délibération a été demandée lors de la précédente séance.

M. CLAPAUD sollicite un éclaircissement sur les grades ouverts non pourvus et qui sont inscrits en suppression dans la délibération.

Madame BERGER explique que plusieurs grades sont ouverts pour le recrutement d'un agent sur un poste et que la collectivité ne sait pas à l'avance sur quel grade les personnes vont postuler.

Mme BERGER ajoute qu'une fois le poste pourvu, il convient de supprimer le grade qui n'a pas été utilisé.

VOTE

UNANIMITE

2. Temps de travail – Modification n°3

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal fixe les conditions et horaires, approuve la modification n°3 de la délibération portant sur le temps de travail, décide que ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025, dit que ces nouvelles dispositions seront intégrées au Règlement portant sur le temps de travail et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pas d'observation

VOTE

UNANIMITE

3. Autorisations d'absences – Règlement Interne

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal abroge la délibération n°2010/58 du 24 juin 2010, approuve le règlement interne d'autorisations d'absences, décide d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2025 les autorisations d'absences par nécessité de service conformément au règlement, autorise le Maire à étudier les demandes d'autorisations d'absences sur nécessité de service dans l'intérêt du service public.

Pas d'observation

VOTE

UNANIMITE

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 décembre 2024	

4. Cartes cadeaux pour le personnel et leurs enfants – Modificatifs n°4

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification des conditions d'octroi des cartes cadeau en faveur du personnel comme suit :

- dans le cas d'un couple d'agents employés par la commune (mariés, concubins ou pacsés), le droit à la carte cadeau est ouvert à raison d'un seul droit par enfant. S'agissant d'une carte attribuée pour l'achat d'un cadeau destiné à l'enfant les deux agents ne sauraient percevoir chacun ce montant pour le même enfant. Afin de faciliter le choix de l'attributaire, le montant de la carte cadeau, par enfant, sera destiné au parent qui perçoit le supplément familial de traitement (SFT).
- Aux enfants, à la charge de l'agent et jusqu'à leurs 16 ans révolus dans l'année civile considérée (auparavant jusqu'à 14 ans révolus),

dit que les autres conditions restent inchangées et précise que les crédits sont inscrits au budget.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

5. Forfait Mobilités durables – Mise à jour de la liste des transports et procédure d'examen des demandes

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'extension des modalités telles que fixées par le décret °2024-558 du 18 juin 2024, fixe la procédure permettant à l'autorité territoriale d'examiner les demandes, dit que la présente délibération entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025, dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget à venir.

Observations :

M. CLAPAUD remarque que les personnes venant travailler à pieds ne bénéficient pas de cette mesure.

Mme BERGER acquiesce et rappelle que malheureusement c'est la réglementation qui est prévue ainsi.

VOTE
UNANIMITE

6. Protection sociale complémentaire – Participation au risque prévoyance

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal décide de maintenir la labellisation pour ce risque, fixe à compter du 1er janvier 2025 le montant de la participation financière à 7 euros par mois sur présentation annuelle d'une attestation attestant des garanties minimales et de la labellisation du contrat souscrit, précise que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation, verse la participation financière aux agents stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, travaillant à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 décembre 2024	

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

7. Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels et plan d'action de prévention – Mise à jour n°1

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur présentation du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du Document Unique et de son le Plan d'Actions de Prévention et autorise l'autorité territoriale à les mettre en œuvre.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

8. Présentation du Rapport Social Unique 2023 – Prise d'acte

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2023

Pas d'observation

PREND ACTE
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en Finances en signalant qu'une dernière mise à jour a été réalisée et que les conseillers la trouveront sur table et laisse la parole à M. CECCHETTO.

Finances

9. Dépenses anticipées d'investissement 2025 – Ouverture de crédits

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve les propositions d'ouverture anticipée de crédits comme suit, s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2025 de la Commune, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 décembre 2024	

Chapitres (dépenses)	Désignation des Chapitres de Dépenses	Crédits 2024 (BP+DM hors RAR)	Crédits maximums pouvant être ouverts par l'Assemblée Délibérante (arrondis)
20	Immobilisations incorporelles	174 570,92 €	43 643,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 556 404, 16 €	389 101,00 €
23	Immobilisations en cours	1 272 672,46 €	318 168,00 €

Pas d'observation

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 4	ABSTENTION : 0
	M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR	

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en Affaires générales en laissant la parole à M. ACHARD.

Affaires générales

10. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) à passer entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : M. Jean-Philippe ACHARD

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le principe de la convention territoriale Globale Cove signée avec la Caisse D'allocations Familiales de Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale du territoire de la CoVe, autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observations :

M. CLAPAUD demande quel adjoint au Maire porte ce dossier, déclare qu'une commission s'est réunie et qu'il n'y avait pas d'adjoint présent.

M. le Maire répond que l'adjoint qui a porté le dossier jusqu'à présent est M. ACHARD dans l'attente du changement et qu'à compter de ce jour, il s'agit de Mme DEMENKOFF, adjointe déléguée aux affaires sociales.

M. le Maire excuse Mme DEMENKOFF de son absence lors de la Commission en expliquant que Mme DEMENKOFF a reçu sa convocation dans les spams de sa boîte mail.

M. CLAPAUD demande quelles sont les personnes qui vont participer au comité de pilotage de cette CTG au niveau de la CoVe pour la commune de Mazan.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 décembre 2024	

M. le Maire répond que c'est Mme DEMENKOFF qui participera avec en suppléant M. ACHARD et M. le Maire lui-même.

M. CLAPAUD souligne qu'une évaluation concernant l'ancienne CTG pour la période 2020 à 2024 a été réalisé et en demande le bilan.

M. CLAPAUD souligne l'absence de l'espace Jeunes.

M. le Maire répond que concernant l'espace Jeunes, un questionnaire a été adressé auprès des parents d'élèves de CM2 ainsi qu'au collège et que seulement 10 familles ont répondu au questionnaire.

M. le Maire rappelle que pour mettre en place un espace jeune, il est nécessaire de recruter 2 éducateurs et que cela a un coût important.

M. le Maire rappelle que M. NAVELLO, ancien maire de Mazan avait arrêté l'Espace jeune dans la mesure où très peu de jeunes Mazanais s'y rendaient et que ce sont d'autres enfants, des villages autour qui y venaient.

M. le Maire ajoute qu'aujourd'hui la Commune est dotée pour les jeunes de la micro-folie et de la bibliothèque, rappelle que la Commune fait un effort financier pour les clubs de sport et les centres de culture qui accueillent les jeunes lors de stage pendant les vacances scolaires notamment.

M. ACHARD rappelle que la CTG ne permet pas de créer de nouveaux espaces mais qu'elle est conçue pour venir en appui de l'existant, souligne que des manifestations ont été organisées dans le cadre de la micro-folie, que la MSA a financé des casques virtuels pour la Commune dans le cadre de la CTG et que malgré ces efforts peu de collégiens s'y sont déplacés.

Mme DUFOUR ajoute que les jeunes qui jouent à des jeux-vidéos le font en ligne, en réseau et que la micro-folie ne le permet pas.

Mme DUFOUR demande suite au propos de M. le Maire si la Commune va payer les abonnements et licences pour les jeunes.

M. le Maire répond que non mais rappelle que la subvention qui est octroyée à une association est, entre autres, calculée en fonction du nombre de jeunes y adhérant.

M. GANDON rappelle qu'un des critères d'octroi de subvention est la présence de jeunes au sein de l'association et qu'ainsi plus il y a de jeunes plus le club est favorisé.

M. CLAPAUD ajoute que lors du mandat précédent une association pouvait être favorisée au niveau des subventions si l'association prévoyait la formation des jeunes en tant qu'arbitres et pour encadrement.

M. GANDON demande à ce que la collectivité se penche sur la valorisation des avantages en nature.

VOTE
UNANIMITE

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 décembre 2024	

M. le Maire poursuit l'ordre du jour en présentant le relevé de décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020/20 du 10 juillet 2020 portant délégation à M. le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Relevé de décisions

N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire/Titulaire
2024/74	Convention de mise à disposition payante la Boiserie – du 12/09/2025 au 15/09/2025 Montant : 3 800,00 €	Evènement privé
2024/75	Convention de mise à disposition payante la Boiserie – du 05/09/2025 au 08/09/2025 Montant : 3 800,00 €	Evènement privé

M. CLAPAUD demande concernant une décision présentée lors du précédent Conseil Municipal, la nature des travaux qui a engendré la résiliation de bail d'un logement meublé, quai de l'Auzon.

M. le Maire répond qu'il s'agit de travaux relatifs au chauffage et à la toiture.

M. GANDON quitte la salle 21h09.

Questions diverses

Questions du Groupe Notre village autrement

TRIVELLA

« Avez-vous connaissance de la décision du Préfet ? »

M. le Maire répond que la Commune n'a pas eu pour l'instant de retour du Préfet, que le directeur de TRIVELLA propose une réunion publique en présence de l'association qui se tiendra début janvier 2025.

Ferraille – Terrasses de Mazan

« Lors du conseil municipal du 30 septembre, nous avons demandé le montant total des travaux. Le montant communiqué était partiel.

Aujourd'hui que la commercialisation des parcelles est en cours, et donc le chiffrage des travaux connu, pouvez-vous nous en communiquer le montant ? »

M. CLAPAUD demande également l'avancement de la commercialisation des lots.

Mme AUDRIN répond que la Commune a, à ce jour, dix engagements signés pour l'acquisition des lots, que des compromis vont être signés la semaine qui suit, qu'après viendront les actes de vente.

Mme AUDRIN ajoute que le montant des travaux VRD (Voirie et Réseau Divers) s'élèvent à 536 490,00 € HT.

M. CLAPAUD demande s'il n'y a pas également frais relatifs à ENEDIS.

Mme AUDRIN répond que l'intervention ENEDIS n'est pas englobée dans l'enveloppe financière des travaux, qu'elle n'est pas encore chiffrée car elle est en cours d'étude et de négociation dans la mesure où il est nécessaire de réaliser des extensions de réseaux qui servent à tous les habitants.

M. JOUBERTEAU entre en séance à 21h14.

Cantine

« Le 18 décembre, se tient de nouveau une assemblée générale extraordinaire de l'association de la cantine associative suite à la démission d'administrateurs.

Que comptez-vous faire pour assurer la restauration scolaire en cas de carence de l'association ? »

M. JOUBERTEAU qui a assisté à l'assemblée générale répond que l'association vient d'élire un nouveau bureau.

M. CLAPAUD souligne que cette problématique au sein de l'association qui gère la cantine de l'école devient récurrente et demande comment la Commune va accompagner l'association pour sécuriser la cantine et rassurer les parents.

M. le Maire répond qu'il y a un retour positif de la qualité des repas servis et que l'inquiétude provient du fait que la gestion est tenue par une association avec des bénévoles, rappelle que l'association est active depuis 1962, que l'ancien maire a modernisé la cuisine.

M. le Maire déclare que la Mairie reste vigilante et ne laissera pas les enfants sans repas, mais n'a pas intérêt à intervenir si l'association fonctionne et rappelle qu'assurer la cantine par la Mairie cela a un coût au niveau du personnel mais également au niveau de l'approvisionnement des denrées, rappelle qu'à ce sujet une collectivité est plus contrainte (soumise au code des marchés publics) qu'une association qui peut s'approvisionner où elle le souhaite.

M. CLAPAUD demande les moyens qui vont être mis en œuvre par la Commune pour accompagner l'association, souligne la baisse de la subvention demandée de 58 000,00 € à 50 000,00 €.

M. le Maire rappelle que la subvention était à hauteur de 58 000,00 € pour aider l'ancienne présidente qui n'habitait plus Mazan dans ses frais de déplacement ; cette dernière ayant démissionné, il n'y avait pas lieu de maintenir la subvention à cette hauteur.

Espace Francine FOUSSA

« Pourquoi avoir bétonné la cour arrière de l'espace Francine FOUSSA créant ainsi un point de chaleur et enlevé la végétation existante source de fraîcheur ? »

M. le Maire répond que l'Espace Foussa était auparavant goudronné, qu'à présent il dispose d'un extérieur en clavicette filtrante pour la perméabilité des sols, et que des cannes en roseaux ont été retirées du fait de leur caractère invasif et qu'elles seront remplacées par des arbustes.

M. BOURRIE ajoute que le bâtiment dispose de rideaux et qu'à terme des vasques avec des arbustes seront installées.

M. le Maire explique qu'il n'est pas possible de planter des arbres à tiges hautes du fait de la présence de câbles.

M. ACHARD ajoute que la toiture peut recevoir des panneaux photovoltaïques et que des arbres à hautes tiges ombrageraient la toiture.

M. le Maire signale la fin de l'intérim de Philippe LEHOUX en tant que Directeur général des services et le remercie au nom de la Commune et des élus pour le travail accompli.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 décembre 2024	

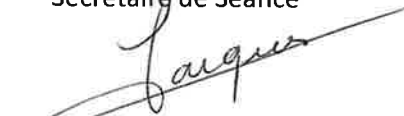
M. CLAPAUD demande si la Commune a prévu d'installer un commerce au local de la Lavande et demande les raisons de l'achat de la chambre froide qu'avait installé l'ancien locataire.

M. le Maire répond que plusieurs personnes sont intéressées pour s'installer mais rien n'est encore décidé et que concernant la chambre froide soit elle servira au commerce qui s'installera soit la Commune la récupérera pour l'installer ailleurs.

M. le Maire procède à la clôture de la séance.
La séance est levée à 21H35

Fait à Mazan, le 16 janvier 2025.

Secrétaire de Séance


Christine JACQUES

M. le Maire

Louis BONNET



Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.